Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

Un double meurtre

RUE DE LA BLANCHE-PORTE

à Tourcoing

UN OUVRIER MINEUR RÔDAIT DANS BILLY-MONTIGNY VENT DEMIS SORT A TOURCOING EN DÉVALEUTE POUR Y RENCONTRER SA FEMME QUI L'AVAIT QUITTE DEPUIS SAMEDI. — IL POIGNARDE CETTE DERNIERE ET L'AMANT DE SA BELLE-MÈRE. — ARRESTATION ET AVEUX DU MEURTRIER. — DESCENTE DU PARQUET. — AUTOPSIE DES VICTIMES.

Depuis quelques jours seulement habitent à Billy-Montigny, rue 10, porte 12, un ménage peu uni.

Le mari, Merlin-Joseph Van Snick, ouvrier mineur qui originaire de Vissenaerde (Belgique), où il naquit le 3 octobre 1880. La femme Aliz-Mélanie Vermissen est née à Ypres (Belgique), le 16 juin 1889 et c'est le jour même de l'anniversaire de sa naissance qu'elle trouve le mort comme on le verra plus loin.

A cinq reprises déjà, les époux qui étaient sans enfants, se séparèrent. La femme prétendait son mari brutal, le mari accusait son épouse d'être volage et se montrait jaloux.

La dernière séparation est toute récente. Elle remonte à samedi dernier 11 juin.

Aliz-Mélanie Vermissen, épouse Van Snick en quittant Billy-Montigny vint se réfugier à Tourcoing, chez sa mère Léonine-Marie Hoessen, veuve Vermissen, âgée de 55 ans, qui depuis dix ans vivait en concubinage avec un journalier, Jules Ladsoue, né le 29 avril 1856, à Tourcoing, veuf de Marie-Catherine Dupont, ayant 5 enfants.

Le ménage irréguliier habitait le cour Delreux, rue de la Blanche-Porte.

LE MARI JALOUX PREMÉDITE SON CRIME

Déjà lundi, Van Snick qui s'avait pas travaillé, vint à Tourcoing, pour, dit-il, surprendre sa femme avec son amant. Il ne rencontra pas cette dernière. Probablement, il s'arrêta chez M. Ogez, cabaretier, à l'angle des rues Saint-Jacques et du Haze, un couteau de chasse à cran d'arrêt, manche courte et lame de 16 centimètres.

N'ayant pas trouvé son épouse ce jour-là, Mon Snick rejoignit Billy-Montigny.

Jeudi, il revint à nouveau à Tourcoing à bicyclette. Il quitta Billy, à cinq heures, dit-il, et arriva ici un peu après sept heures.

Il se rendit aussitôt cour Delreux, Ladsoue, sa maîtresse et Aliz Vermissen allaient souper. Van Snick fut invité à partager le repas et prit place à la table.

Il fut peu loquace, mais vers la fin du souper lança quelques pointes à son épouse qui répondit sur un ton à peu-doux.

Ladsoue, pour calmer l'ouvrier mineur l'invita à venir prendre un verre à un cabaret voisin, chez M. Wenzelandt, pendant ce temps, la veuve Vermissen terait une bonne tasse de café.

AU CABARET

A l'estaminet où les deux hommes prirent quelques chopes, Ladsoue engagea Van Snick à s'efforcer de ramener sa femme à retourner avec lui, le mineur répondit : « Puisqu'elle m'a quittée, qu'elle reste partie, il j'aime mieux en finir tout de suite.»

Au retour, à la cour Delreux, une discussion surgit entre les deux époux. Aliz Vermissen fenia son mari de rentrer, de prétendre qu'elle était partie sans motif.

LE DOUBLE MEURTRE

C'est alors que Van Snick sortit son couteau et se précipite sur sa femme qu'il dut frapper à en manquer à la pitrine.

Ladsoue s'interpose et saisit Van Snick à la gorge, mais le mineur frappa son adversaire de deux coups de son arme, Ladsoue s'affaisse contre la porte donnant sur la cour.

Quant à la femme, elle avait été enlevée par sa mère, la veuve Vermissen, et s'affaisse devant le numéro 171 de la rue de la Blanche-Porte.

LE MEURTRIER EST ARRÊTÉ

Son double meurtre accompli Merlin-Joseph Van Snick, se réfugia à l'estaminet jouant pour enseigne : *Au Champ de Courtrai*, tenu par M. Ernest Martens, rue de Dunkerque. C'est là qu'il fut rejoint par un voisin, M. Joseph Malhon, déchargeur de charbons, qui avait été témoin du drame.

Van Snick, qui opposa une résistance, se faisait enlever son couteau ensanglanté et fut remis entre les mains de sous-brigadier Vorlent et de l'agent Dhuyvelaere.

LES VICTIMES

Relevée, la femme Aliz Vermissen, épouse Van Snick, fut portée agonisante dans la maison, et étendue sur des chaises groupées, de même que Ladsoue. M. le docteur Delcroix, qui avait été mandé, fut le dernier arrivé, mais tous les soins étaient inutiles les victimes n'avaient pas tardé à expirer.

La femme avait reçu un terrible coup de couteau à la région épigastrique. Ladsoue, lui, portait deux blessures, l'une à la région abdominale, à gauche de l'ombilic. Il y avait un hernie du gros et du petit intestin. Il présentait une autre blessure près de l'oreille, mais cette dernière ne devait pas être mortelle.

Les deux corps furent dirigés sur la morgue de l'hôpital civil, après les constatations faites par M. Rougeron, commissaire de police du lieu arrondissement qui procéda à l'interrogatoire du meurtrier après son transfert au bureau central de police.

Ce transfert eut lieu à minuit. L'assassin était entouré d'une foule hostile contre laquelle une escouade d'agents et de gendarmes, avait de la peine à le protéger.

Van Snick est à première vue d'apparence chétive, mais il doit être extrêmement nerveux.

Il a déclaré regretter son diabolique crime, a été levée préméditation, et a dit qu'il avait acheté son arme pour se défendre, le cas échéant contre l'amoureux de sa femme qu'il savait avoir un revolver. Il a écrit une lettre à un ami, Edouard Proleaut, qui demeure à Billy-Montigny, pour l'informer qu'il allait coucher à « l'estaminet ».

M. le commissaire de police a entendu à titre de témoins, MM. Louis Blanck, 46 ans, manœuvre des quatre-saisons qui a entendu crier : « Ne voulez-vous pas m'embrasser ? » et le prétendu de Ladsoue, de M. Malhon qui avait la quartier et M. Léon Edouard, 60 ans, trieur, rue de la Blanche-Porte, cour Mercel, qui vit la femme tomber en face le numéro 171.

DESCENTE DU PARQUET

Prévenu à 4 heures du matin, le Parquet a annoncé dans la matinée qu'il descendrait à Tourcoing, à 2 heures.

C'est M. Delalé qui est chargé de l'instruction.

M. le docteur Duthilleul procédera à l'autopsie des victimes.

***

Malheureux détalist

A deux heures 25, MM. de Brauvière, substitut de M. le Procureur de la République ; Delalé, juge d'instruction, que le parquet de Lille, et Bastoen, greffier, arrivèrent au commissariat de police de la rue Nationale.

Ce commissariat est pourvu, on le sait, d'une chambre de sûreté, et le meurtrier Van Snick y resta dès Mardi depuis deux heures, après avoir été photographié dans une cette de l'Hôtel de Ville par le brigadier Rich.

Disons que l'ouvrier mineur était, hier matin, très déprimé, et à le voir sous son apparence peut chétive, avec des grands yeux regardant dans le vide, on avait peine à se figurer qu'on se trouvait en présence d'un homme qui, quelques heures auparavant, avait commis un double crime, qu'il frappait ses victimes avec une main très sûre, tenant, il est vrai, une arme redoutable.

M. le juge d'instruction, après avoir prit connaissance de la première enquête consignée dans le procès-verbal de M. Rougeron, commissaire du 1er arrondissement, interrogea très longuement le meurtrier qui nouvela son aveu.

C'est bien la jalousie qui a poussé Merlin Van Snick à commettre le crime qu'il a commis. Il, et sentiment se justifiait par les infidélités de sa femme. C'est ainsi qu'il prétend qu'en le quittant samedi, sa femme ne partit pas seule de Billy-Montigny, mais bien en compagnie d'un amant que le mari meurtrier désigne sous le nom de Firmin L...

Van Snick reconnaît être venu à Tourcoing lundi dans l'intention d'y rencontrer le couple adultère et de tuer sa femme et son amant s'il les avait rencontrés, mais il ajoute que s'il avait trouvé sa femme seule il ne lui aurait rien fait et n'aurait même pas insisté pour la ramener au foyer conjugal.

Le mineur ne quitta pas Tourcoing lundi mais bien seulement le mardi matin. Il passa la nuit à « l'Auberge de Paye », tenu par Mme Guerlisse.

On ne devait assurément pas l'attendre jeudi soir dans la maison de la cour Delreux, car, à le suite de son premier voyage à Tourcoing il avait écrit à sa belle-mère, la veuve Vermissen, une lettre que celle-ci jeta, paraît-il, au feu, les livrant à venir lous trois dimanche prochain à Billy-Montigny.

Un peu avant quatre heures, l'interrogatoire du meurtrier était terminé, M. Delalé donna l'ordre de le faire diriger sur Lille.

Il sortit du commissariat tenu par deux agents qui lui avaient passé les menottes, et escorté par plusieurs autres, à la tête desquels le brigadier Rich.

Devant le commissariat en rassemblement de 150 curieux s'était formé et lorsque le meurtrier fut emmené, cette foule poussa des huées à son adresse et des cris : « A mort ! » Quelques personnes plus aimables cherchèrent à approcher Van Snick et à le frapper, mais les agents le protégèrent efficacement et M. Breux, commissaire de police du 2e arrondissement, appréhenda un manifestant qu'il conduisit à son commissariat, ce qui calma les ardeurs des autres.

Le meurtrier fut transféré à la gare par la gendarmerie et fut embarqué dans le train de 5 heures 14. Sur le parcours et à la gare quelques curieux et quelques cris hostiles.

Après l'interrogatoire du meurtrier le juge d'instruction recueillit les dépositions des témoins, à commencer par la mère d'Aliz Vermissen, épouse Van Snick, la veuve Vermissen, concubine de sa seconde victime, le journalier Jules Ladsoue.

Les autres témoins furent également entendus. L'un d'eux, M. Joseph Mathon, a eu attitude très courageuse en rejoignant l'assassin et en l'arrêtant. Van Snick n'opposa aucune résistance, mais il aurait pu en être autrement et sa capture, étant donnée l'arme terrible dont il était porteur, n'était pas sans présenter des dangers.

L'AUTOPSIE

L'autopsie des victimes du crime de Tourcoing a été pratiquée vendredi, vers 3 heures, à l'hôpital de Tourcoing.

Elle a permis de reconnaître que l'homme présentait une plaie très impressionnante de la vertèbre. Il n'a pas succombé à cette blessure, mais à celle d'une plaie pénétrante qui atteint du niveau de l'oreille jusqu'à la colonne vertébrale et qui a coupé une veine très importante du cou qu'on appelle la veine jugulaire externe, ce qui a donné lieu à une hémorragie mortelle.

La plaie de ventre était peu mortelle.

Quant à la femme, elle ne présentait qu'une seule blessure qui se trouvait en avant de la poitrine.

L'instrument avait pénétré dans le foie, puis dans la cavité du péricarde et avait percé le cœur.

La blessée a succombé à une hémorragie interne, le sang s'est répandu à la fois autour du cœur et dans l'abdomen.

La mort a été rapide.

Pour les deux, la mort s'est produite en tout de quelques minutes.

DETAILS RÉTROSPECTIFS

Martin-Joseph Van Snick est décerteur de l'avenue belge. On le croyait tout d'abord ex-gyuiné de France à la suite d'une condamnation prononcée contre lui par le tribunal de Hainaut, pour coups, mais renseignements pris, il n'avait pas été pris d'arrêts à en charge.

C'est à Leon, le 6 août 1904, que les époux Vaur Snick-Vermissen se marièrent et c'est la veuve Vermissen on pouvait voir une photographie sur carte postale, représentant le couple, le mari en costume de mineur, et la femme avec un tablier.

Disons que M. Aliz Vermissen a quitté Billy-Montigny samedi, sa mère déclarait hier que c'est que le mercredi qu'elle vint chez elle. Entre temps elle aurait fait des démarches pour se placer, comme servante à Paris. Ce sont des points que l'instruction éclaircira.

Les chèques des victimes auront probablement lieu aujourd'hui après-midi.

Les Bandits des Flandres

NOUVELLE ARRESTATION

M. Benoit, sous-chef de la brigade mobile, a arrêté la nommée Christine Erkelbout, âgée de 26 ans, fille de la dame Erkelbout, déjà sous les verrous. Cette fille qui était servante à Gravelines aurait, d'après les dénonciations de la bande, complété un vol de 1.000 francs, commis à Tourcoing, au préjudice de M. Delcroix. Elle recevait, en outre, des objets volés, et comme complice, devra répondre à la justice.

Cela porte à six le nombre des arrestations.

Christine Erkelbout a été interrogée dès hier matin par M. le Juge d'instruction. Comme on marc, elle opposa les plus violentes dénégations aux déclarations de Candelier, qu'elle traite de « menteur » et de « calomniateur ».

La brigade mobile continue se laborieuse enquête et s'occupe activement de l'incendie du chanvre, dans la ferme du tir de M. Derodre, maire de Milam.

On se rappelle que l'enquête avait démontré que des malfaiteurs au nombre de deux, avaient, avant l'incendie, dévalisé le poulailler.

On retrouva non loin du lieu de l'incendie, dans un champ, la trace de leur passage et des nombreuses plumes des volailles qu'ils avaient massacrées.

Or, quelques jours plus tard, un enfant aurait dit : « C'est mon parrain Emile qui a mis le feu. »

Le malheureux se souviennent du crime de Wuiverdinghe : une dame Cloet fut assassinée en plein jour, le dimanche des Rameaux, et l'assassin vola dans la ferme une somme de 7.000 francs.

La rumeur publique met aujourd'hui ce crime à l'actif des Erckelbout.

Un inspecteur de la brigade mobile, plus spécialement chargé de ce crime, a reçu une déclaration de M. Alphonse Verbeke, chauffeur de locomobile à Bourbourg-Campagne, le jour du crime, vers 5 heures 1/2 du soir, vu un individu ayant ses vêtements dans une mare, près de Bourbourg-Campagne.

On se demande si cet individu n'était pas un des membres de la fameuse bande aujourd'hui sous les verrous.

LE XVIIe GRAND CONCOURS

National et International de Tir

DE ROUBAIX

DIXIÈME JOURNÉE

Les têtes franco-belges ; programme de la soirée : ballets, tournois, groupes allégoriques, tableaux militaires, pyramides, illuminations, feu d'artifice. — Le banquet et le classement journalier.

LE BANQUET

M. Bar, président de la « Fédération générale des Sociétés de tir à longue portée de la région du Nord de la France », député du Pas-de-Calais, préside.

A la table d'honneur se sont assis MM. Victor Renard ; Tonin, de Rouen ; Noirain ; Barbillat, de Langres ; Cordier, de Neveux ; Maston ; Gaillet, de Reims ; Jean Margarion, de Rennes ; Doubogne, de Bruxelles ; Walrant, de Verviers ; Vandenbaghen, de Bruxelles ; Bacheley, de Toulon et Kulin, de Paris.

Des toasts sont portés par MM. Victor Renard et Bar.

Les délégations militaires

C'est le 12e corps d'armée qui prend part le dernier au concours de tir de Roubaix. Les délégations suivantes vont arriver dimanche pour tirer lundi :

Chasseurs à pied. — 11e d'Annecy ; 12e d'Embrun ; 13e de Chambéry ; 14e de Grenoble ; 17e de Brenne ; 22e d'Albertville ; 23e de Grenoble ; 30e de Grenoble. Infanterie : 22e de Besançon ; 30e d'Annecy ; 52e de Moudon ; 70e de Romans ; 97e de Chambéry ; 99e de Vienne et Lyon ; 156e de Lyon ; 159 de Briançon.

Groupes des 2e Bataillons des 2e et 3e zouaves. Cavalerie : 12e chasseurs à cheval de Chambéry ; 14e chasseurs de Lyon ; Dragons à la frapper, mais les agents la protégèrent efficacement et M. Breux, commissaire de police du 2e arrondissement, appréhenda un manifestant qu'il conduisit à son commissariat, ce qui calma les ardeurs des autres.

Le meurtrier fut transféré à la gare par la gendarmerie et fut embarqué dans le train de 5 heures 14. Sur le parcours et à la gare quelques curieux et quelques cris hostiles.

Après l'interrogatoire du meurtrier le juge d'instruction recueillit les dépositions des témoins, à commencer par la mère d'Aliz Vermissen, épouse Van Snick, la veuve Vermissen, concubine de sa seconde victime, le journalier Jules Ladsoue.

Les autres témoins furent également entendus. L'un d'eux, M. Joseph Mathon, a eu attitude très courageuse en rejoignant l'assassin et en l'arrêtant. Van Snick n'opposa aucune résistance, mais il aurait pu en être autrement et sa capture, étant donnée l'arme terrible dont il était porteur, n'était pas sans présenter des dangers.

L'AUTOPSIE

L'autopsie des victimes du crime de Tourcoing a été pratiquée vendredi, vers 3 heures, à l'hôpital de Tourcoing.

Elle a permis de reconnaître que l'homme présentait une plaie très impressionnante de vertèbre. Il n'a pas succombé à cette blessure, mais à celle d'une plaie pénétrante qui atteint du niveau de l'oreille jusqu'à la colonne vertébrale et qui a coupé une veine très importante du cou qu'on appelle la veine jugulaire externe, ce qui a donné lieu à une hémorragie mortelle.

La plaie de ventre était peu mortelle.

Quant à la femme, elle ne présentait qu'une seule blessure qui se trouvait en avant de la poitrine.

L'instrument avait pénétré dans le foie, puis dans la cavité du péricarde et avait percé le cœur.

La blessée a succombé à une hémorragie interne, le sang s'est répandu à la fois autour du cœur et dans l'abdomen.

La mort a été rapide.

Pour les deux, la mort s'est produite en tout de quelques minutes.

DETAILS RÉTROSPECTIFS

Martin-Joseph Van Snick est décerteur de l'avenue belge. On le croyait tout d'abord ex-gyuiné de France à la suite d'une condamnation prononcée contre lui par le tribunal de Hainaut, pour coups, mais renseignements pris, il n'avait pas été pris d'arrêts à en charge.

C'est à Leon, le 6 août 1904, que les époux Vaur Snick-Vermissen se marièrent et c'est la veuve Vermissen on pouvait voir une photographie sur carte postale, représentant le couple, le mari en costume de mineur, et la femme avec un tablier.

Disons que M. Aliz Vermissen a quitté Billy-Montigny samedi, sa mère déclarait hier que c'est que le mercredi qu'elle vint chez elle. Entre temps elle aurait fait des démarches pour se placer, comme servante à Paris. Ce sont des points que l'instruction éclaircira.

Les chèques des victimes auront probablement lieu aujourd'hui après-midi.

Les Bandits des Flandres

NOUVELLE ARRESTATION

M. Benoit, sous-chef de la brigade mobile, a arrêté la nommée Christine Erkelbout, âgée de 26 ans, fille de la dame Erkelbout, déjà sous les verrous. Cette fille qui

LES GRÈVES

Les revendications des grévistes de l'usine Louis Lepoutre, de Roubaix

Les ouvriers en grève de l'établissement L. Lepoutre, rue de la Redoute, ont envoyé à leur patron une lettre renfermant une liste de revendications qui sont les suivantes : 1. Autorisation, accordée à chaque ouvrier, de consulter à son volonté pour toute question intéressant le travail. — 2. Dissolution de l'actuel service de surveillance exercée sur les ouvriers, dans l'intérieur de l'usine. — Suppression du système de visite journalière dans les cabinets. — Suppression sévère de la production journalière de chaque ouvrier. — Suppression de certaines renseignements sur la vie privée des ouvriers. — Suppression des renvois immédiats et sans mais des ouvriers. — Plus d'ouvriers renvoyés pour absence avant huit heures du matin. En résumé, plus de liberté accordée aux ouvriers dans l'intérieur de l'usine, du moment qu'ils font convenablement leur travail.

Dans les Usines à Lessay

M. Ingels, délégué de la Fédération de Lille est venu hier matin présider une réunion des grévistes, au cours de laquelle il fit un remarquable exposé du mouvement, blâmant et reproche aux ouvriers leur manque d'organisation. La continuation de la grève fut voté. A l'issue de la réunion les ouvriers organisèrent une promenade flamande. Tout fut calme.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Bousé. — M. Paul Delannoy, employé aux archives de la ville de Douai, vient de mourir à l'âge de 22 ans. M. Paul Delannoy, qui habitait à Bousé, de nombreuses amitiés, dans le pays de M. Jules Delannoy, avocat à la Cour d'appel. Cette mort met en deuil les familles Delannoy et Delannoy, Barème de Blanlacourt et Mme Delannoy, notamment de condoléances.

A Somain. — Lundi dernier eut lieu au milieu d'une nombreuse affluence les funérailles de M. J.-B. Demarcq, membre du Conseil municipal et du Bureau de Bienfaisance de la commune de Somain.

Les cordons du poêle étaient tenus par des conseillers municipaux.

Au cimetière, M. Louis Gabbiés, délégué de la préfecture de Douai et maire de la commune a prononcé les paroles suivantes :

Depuis quelque temps, la mort frappe dans nos rangs non bons amis.

Il y a un an environ, nous pleurions notre regretté ami Alexandre Mercier, ancien maire de l'ami Cambier. Aujourd'hui c'est notre ami Demarcq qui nous quitte, en pleine force du travail, une seule bien intelligemment, le temps de déferire une goupille à la roue et voilà le tombereau lyonnais immobilisé pour vingt-quatre heures. — Vers trois heures, le guidbarde d'abord et ensuite le tombereau lyonnais ont repris leur marche, mais le pauvre Demarcq, lui, ne devra ont l'oule dans et l'oeil perpétuel, ils ont bien dire occupés à faire leur choix tout au fond d'une poubelle, ils entendent le bruit dans que des chercheurs et, au détour, ils leurs quatre pattes.

Seule se débattant dans les mains de la « hygiène », les appareils publicitaires, les chiens domestiques qui ont découvert, mais leur collier, et qui sont toutes disposés à leur maître, ils ont pu, en effet, leur maître, dix ou maximum, et tout porte à croire que dans le nombre, il n'y a aucun animal pédrophobe.

Comme disait le

maire, cette voiture qui vient de mourir pour inspirer le trouble.

LA S. P. A. REAGIT

Depuis longtemps, les membres de la S. P. A. avaient signalé, en vain, à la Municipalité l'état lamentable de la fourrière. Depuis quelques jours, les dits sociétaires les plus dévoués pour nos toutons s'est rendu à l'abattoir vétérinaire et a requis l'agent Calewaert de service, pour dresser contravention à la Municipalité pour infractions à la loi Grammont, pour mauvaises envers les animaux capturés et présence de locataires des locaux de la Fourrière.

Cette contravention a été dressée et a l'adressée de simple police, le protecteur des animaux, citera le contrevenant. M. le docteur Ducamp, directeur du service municipal d'hygiène et M. Charlet, vétérinaire inspecteur de la Ville.

UN PROJET DE FOURRIÈRE IDÉALE

Cependant un projet a été remis à l'Administration Municipale depuis deux mois, projet établi par M. le docteur Ducamp, d'après les plans de la fourrière de Paris, projet qui remédierait à ce lamentable état de choses et qui assurerait aux animaux que lui mettons douloureuse.

Il est à espérer que M. le docteur Ducamp, en collaboration, et nommé il est, M. le Maire de Tourcoing, et nommé il est, M. le Maire de Tourcoing, et nommé il est, M. le Maire de Tourcoing